PROGRAMME DÉPARTEMENTAL

INSERTION-EMPLOI

2023-2028

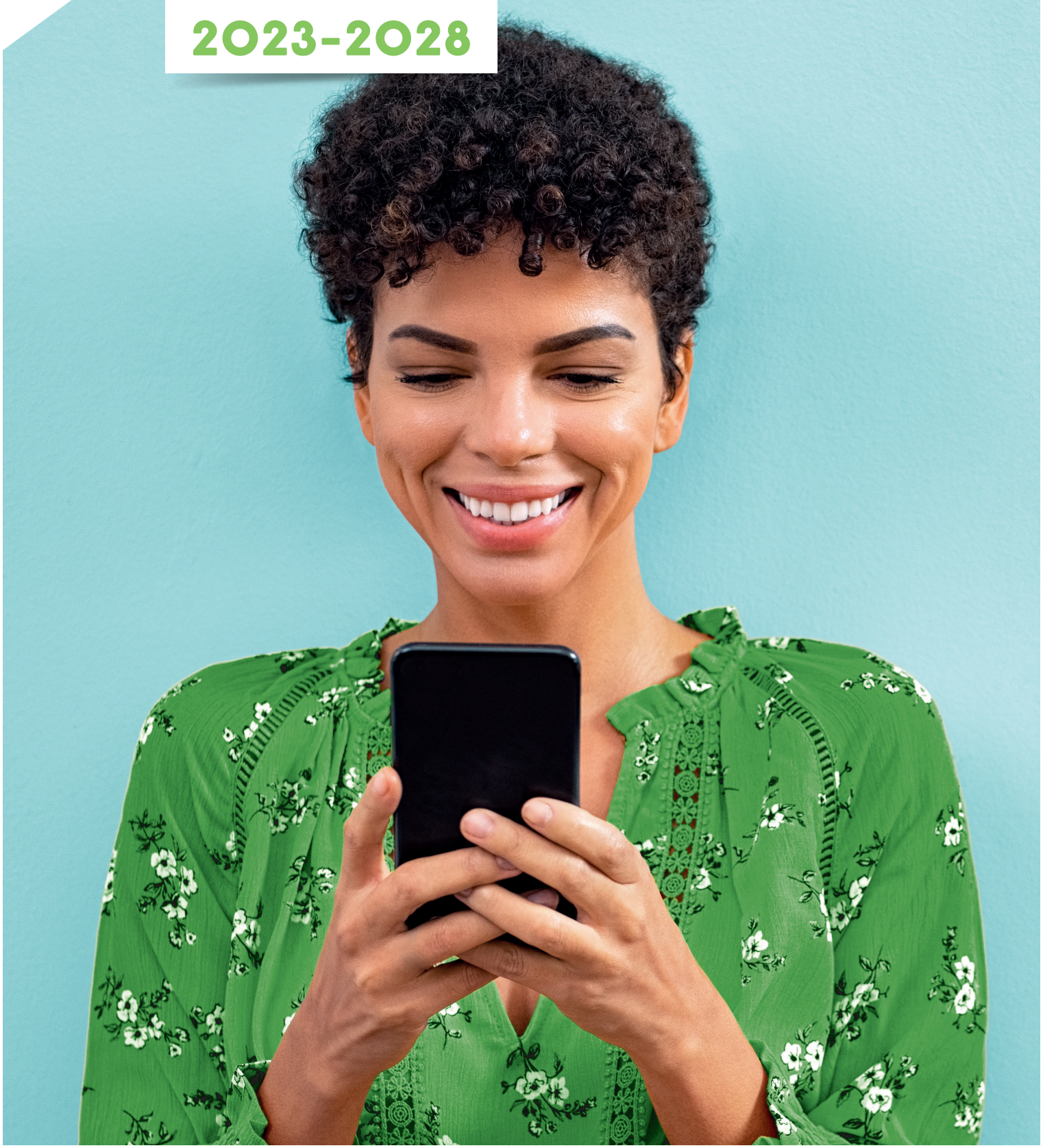

manche.fr

À vos côtés,
vos démarches simplifiées

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

SOMMAIRE

PRÉAMBULE 3

1. Cadre réglementaire 4
2. Contexte territorial 4

PARTIE 1 - LES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE INSERTION DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA 6

1. Accueillir, accompagner, construire avec le bénéficiaire 6
A. Les étapes du parcours d'insertion 6
B. Un accueil individualisé et une orientation adaptée 7
C. Construire avec le bénéficiaire son parcours 7
D. Une information régulière et ciblée des bénéficiaires du RSA 8

2. La construction de nouveaux parcours vers l'emploi tout en prenant en compte la dimension sociale 8
A. L'accompagnement socio-professionnel : une approche généralisée sur l'ensemble du territoire 8
B. Le coaching renforcé 9
C. Faciliter et sécuriser le retour à l'emploi 9

3. Une offre de recrutement solidaire disponible pour les recruteurs 10
A. Mon emploi dans la Manche, une offre de service gratuite qui favorise les recrutements solidaires et locaux 10
B. Un label solidaire et responsable des entreprises qui recrutent dans la Manche 11

4. Le soutien des professionnels de l'insertion dans leurs pratiques 11
A. Un système d'information performant 11
B. Des nouveaux outils de communication pour une meilleure information 11
C. La formation des professionnels 12

5. L'évaluation au cœur des politiques 12

PARTIE 2 - LES ACTIONS DU PDIE : L'OFFRE D'INSERTION 13

1. Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA 13
A. Permettre des accompagnement renforcés et intensifs vers l'emploi 13
B. Permettre à la personne de rendre visible ses compétences et de construire un projet professionnel 15
C. Accompagner les entreprises à recruter solidairement responsable 16
D. Renforcer les étapes de parcours emploi pour sécuriser une sortie durable du RSA 17

2. Favoriser l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA 20
A. Permettre un accompagnement social adapté pour tous les bénéficiaires du RSA éloignés de l'emploi 20
B. Permettre la mobilité géographique 20
C. Permettre aux bénéficiaires de se sentir mieux pour s'engager dans un parcours d'insertion 22
D. Faciliter l'autonomie des bénéficiaires sur les outils informatiques/numériques 23

PRÉAMBULE

Le programme départemental pour l'insertion et l'emploi s'inscrit dans le cadre de la politique insertion et activité du Département de la Manche. Il traduit la volonté politique de créer un écosystème favorable pour faciliter les sorties durables du revenu de solidarité active (RSA) qui est un minima social.

Pour ce faire, ces orientations, traduites en actions opérationnelles, sont le fruit des retours des référents RSA lors des groupes de travail menés en 2020 ainsi que du bilan réalisé sur la programmation précédente (cf.annexe). Les acteurs ont fait émerger le souhait de disposer d'actions visibles, adaptées aux besoins spécifiques des bénéficiaires, notamment au regard de leur orientation et leur zone d'habitation.

C'est pourquoi, nous nous sommes attachés à construire une programmation riche, évolutive, agile et de proximité pour répondre aux besoins de l'ensemble des bénéficiaires du RSA. Ce programme s'inscrit dans une politique insertion plus globale, portée par le Département et l'État, notamment le service public de l'insertion et de l'emploi, le schéma départemental d'accueil des gens du voyage et le plan départemental pour l'hébergement et le logement des personnes en difficulté (Fonds solidarité logement).

Au niveau de l'insertion des bénéficiaires du RSA, le Département souhaite favoriser :

- **Des parcours d'insertion dynamique avec comme finalité l'emploi durable**
  Le Département, chef de file de l'insertion sociale et professionnelle, pilote du service public de l'insertion et de l'emploi, intensifie ses moyens pour soutenir durablement le retour à l'emploi des bénéficiaires.
  Il maintient également son accompagnement envers les plus fragiles et souhaite développer des actions adaptées pour les soutenir dans leur mieux-être.
- **Le bénéficiaire du RSA comme acteur de son parcours**
  La nouvelle procédure d'instruction et d'accompagnement mise en œuvre par le Département conforte le rôle fondamental de la personne dans la co-construction de son parcours. Les besoins de la personne sont identifiés et pris en compte dès l'entrée dans le dispositif RSA.
  Le Département souhaite également développer des ateliers d'évaluation de la politique d'insertion en présence des publics pour adapter ses actions au plus près des besoins.
- **Le rôle du référent de parcours d'insertion**
  Le Département souhaite simplifier et faciliter le travail des professionnels en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA sur le volet administratif.
  Il accompagne les professionnels à l'évolution de leur pratique professionnelle pour maintenir le sens du travail social dans le cadre du RSA en leur proposant notamment des formations.
- **Le RSA : une allocation temporaire**
  Le Département réaffirme sa volonté de verser une allocation juste aux Manchois qui relèvent de ce minima social. Il renforce les outils et les procédures pour réguler l'activité et favoriser la bonne exécution des prestations ainsi que la bonne utilisation des fonds publics.

Validé lors de la commission permanente du 8 juillet 2022

1. CADRE RÉGLEMENTAIRE

La loi du 1er décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion, entrée en vigueur le 1er juin 2009, définit la gouvernance et l'organisation du dispositif d'insertion ainsi que les modalités d'intervention des différents acteurs.

Le Département est désigné par la loi précitée comme étant le chef de file du dispositif et de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA. À ce titre, il pilote la gouvernance, mobilise les acteurs de l'insertion, les coordonne et anime le dispositif départemental d'insertion.

Pour ce faire, le Département dispose de deux outils (inscrit dans le code de l'action sociale et des familles) :

Le programme départemental d'insertion (PDI)

L'article L. 263-1 indique que « le conseil départemental délibère, avant le 31 mars de chaque année, sur l'adoption ou l'adaptation du programme départemental d'insertion. Celui-ci définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes ».

Le pacte territorial pour l'insertion (PTI)

L'article L. 263-2 précise que « pour la mise en œuvre du PDI, le Département conclut avec les parties intéressées un pacte territorial pour l'insertion ». Ce pacte a pour vocation « de définir les modalités de coordination des actions entreprises par les parties, pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA ».

Par ailleurs, ce programme s'appuie sur les travaux engagés depuis le 2 février 2022 dans le cadre du service public de l'insertion et de l'emploi. Le Département travaille avec de nombreux acteurs et déploie une feuille de route ambitieuse et collaborative en faveur des publics en insertion et plus particulièrement des bénéficiaires du RSA.

2. CONTEXTE TERRITORIAL

Une diminution de nombre de bénéficiaires du RSA depuis la crise sanitaire de 2020

- 6 % de bénéficiaires du RSA en 12 mois

Au 31 décembre 2021, le département de la Manche compte 7 681 foyers allocataires du RSA, contre 8 149 en décembre 2020, soit une diminution de 6 %.

8 375 bénéficiaires du RSA à accompagner

Le Département doit accompagner 8 375 bénéficiaires du RSA dans un parcours d'insertion, contre 8 982 en 2020, soit une diminution de 6 %.

Les bénéficiaires du RSA dans la Manche

Ce sont majoritairement des hommes seuls, sans enfants, âgés entre 25 et 39 ans.

Un budget conséquent

Le Département a consacré en 2021 un budget de 45 970 375 € au financement de l'allocation RSA et plus de 6 119 000 € pour les actions d'insertion.

Un taux de chômage proche du plein emploi

5 % de chômage dans la Manche (4e trimestre 2021)

Sur les bassins d'emploi de Saint-Lô et d'Avranches, il est même inférieur, respectivement de 4,5 % et de 4,7 %.

Le nombre de demandeurs d'emploi est en nette diminution sur notre territoire. Il baisse de quasiment 20 % en un an tandis que le nombre d'offres d'emploi s'envole.

2 956 bénéficiaires du RSA sont inscrits comme demandeurs d'emploi

80 % sont en catégorie A, c'est-à-dire des personnes sans emploi, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat.

La moitié sont inscrits depuis plus d'un an comme demandeurs d'emploi et ont un niveau CAP/BEP ou infra.

Une augmentation importante des intentions d'embauche

Après un ralentissement pendant la crise sanitaire, les intentions d'embauche, depuis plus de 6 mois, sont relativement fortes.

7 800 offres d'emploi sont à pourvoir dans la Manche (1er trimestre 2022)

Les secteurs actuellement les plus en tension sont les métiers de la restauration, des services à la personne notamment.

PARTIE 1 - LES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE INSERTION DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

1. ACCUEILLIR, ACCOMPAGNER, CONSTRUIRE AVEC LE BÉNÉFICIAIRE

Le Département entend consolider le rôle du bénéficiaire comme acteur de son parcours en lui permettant de disposer d'une information utile, claire et adaptée à ses besoins et ce dès l'entrée dans le dispositif.

En 2022, le Département consacre des moyens importants pour développer une phase d'accueil adaptée pour tous les nouveaux entrants dans le RSA. Cette phase d'accueil permet d'informer le bénéficiaire sur ses droits, ses devoirs et de prendre en compte ses besoins exprimés pour l'accompagner dans la construction de son parcours.

Aussi, l'ensemble du dispositif RSA s'est réformé en 2022 pour laisser place à une organisation simple, efficace et sécurisée. La qualité de cette organisation se veut dans la complémentarité du rôle de chacun notamment entre la direction de l'insertion et de l'emploi et la direction des projets et des territoires de solidarité. Cette synergie permet de créer les conditions favorables pour la construction du parcours d'insertion de l'orientation à l'accompagnement. Ce dispositif se base également sur la confiance mutuelle entre le Département et les acteurs conventionnés pour l'accompagnement des publics.

A. LES ÉTAPES DU PARCOURS D'INSERTION

Cinq étapes jalonnent le parcours d'insertion du RSA dans La Manche depuis le 1er avril 2022.

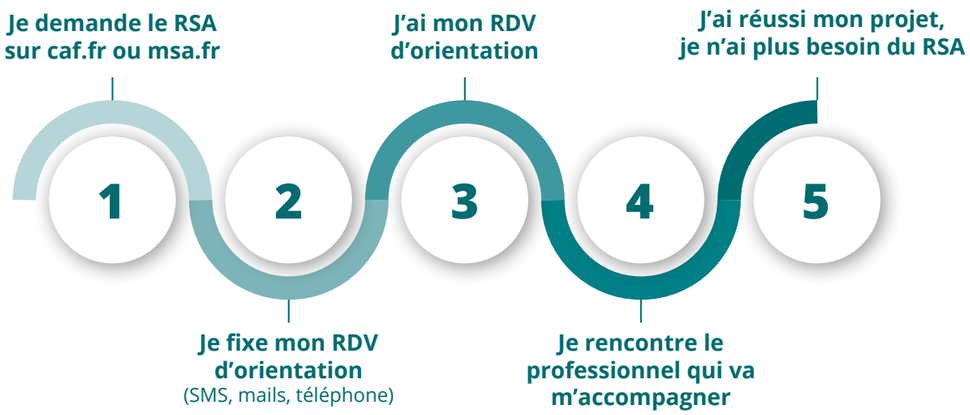

B. UN ACCUEIL INDIVIDUALISÉ ET UNE ORIENTATION ADAPTÉE

Depuis le 1er avril 2022, le Département met en œuvre un processus de qualité pour réduire les délais d'entrée dans l'accompagnement, sécuriser les parcours et adapter les accompagnements aux besoins des personnes.

Ainsi, tout nouvel entrant dans le dispositif est contacté par le Département seulement quelques jours après l'obtention de son droit. Le bénéficiaire prend lui-même rendez-vous sur une plateforme d'orientation, via RDV Solidarités. 44 lieux d'accueil ont été identifiés pour rendre accessible ce premier RDV à moins de 30 min du domicile de la personne.

L'identification de ses étapes apporte une information claire et anticipatrice pour le bénéficiaire. Elle l'informe des étapes clés de son parcours et de sa participation active dans son déroulement. Le Département a mis en place un RDV de diagnostic sous 15 jours avec le bénéficiaire en mobilisant plus de 44 lieux d'accueil. Aussi, ce RDV permet d'informer la personne de ses droits et devoirs dans le cadre du dispositif, de lui présenter les différentes modalités d'accompagnement et de prendre un temps pour écouter et entendre ses besoins afin de lui proposer un référent.

Une équipe de professionnels a été formée au sein de la direction de l'insertion et de l'emploi pour assurer la coordination des étapes du parcours jusqu'au premier rendez-vous d'accompagnement. Les quatre assistantes administratives orientation et parcours assurent un travail rigoureux et sur-mesure pour s'assurer que tous les nouveaux entrants disposent d'un rendez-vous et d'un référent.

Cette équipe est complétée de quatre chargés d'orientation qui assurent le premier rendez-vous d'orientation. Le Département a passé un marché public avec une association pour le déploiement de près de 300 créneaux d'accueil mensuel.

L'ensemble des informations utiles sont inscrites dans Parcours RSA, système d'information partagée entre les acteurs de l'accompagnement. Aussi, la personne n'aura pas nécessité de préciser de nouveau les éléments de sa situation à chaque rencontre avec un professionnel.

Les étapes clés de l'orientation

45 jours

- Je reçois un SMS et je prends RDV sur l'une des 44 plateformes d'orientation.
- J'ai mon RDV d'orientation, je suis informé(e) de mes droits et devoirs, je fais un point sur ma situation et je repars avec un nouveau RDV avec mon référent.

C. CONSTRUIRE AVEC LE BÉNÉFICIAIRE SON PARCOURS

Le contrat d'engagement réciproque (CER) a totalement été revisité en 2022. En tant que guide, le CER retrace les étapes-clés du parcours. Il identifie la finalité de l'accompagnement et les étapes pour y parvenir. Le CER est construit par le bénéficiaire en appui de son référent qui le guide en mettant à sa disposition les ressources nécessaires et disponibles sur le territoire. Le référent est garant de l'avancement du projet de parcours, de la bonne utilisation des ressources et va également aider la personne dans ses choix tout en veillant à son autonomie.

Aussi, cette notion de co-construction nous a amené à définir des dispenses de contractualisation mobilisables par le référent lorsque le bénéficiaire n'est pas, à ce moment de son parcours, en mesure de pouvoir élaborer son projet.

Nous souhaitons continuer à outiller les professionnels de l'accompagnement. Les professionnels ont été dans un premier temps formé à l'approche centrée solution puis seront dans les six années à venir formés à la méthodologie d'accompagnement et de pilotage des parcours d'insertion (MAPPI). Cette approche basée sur les compétences, les atouts, les potentialités des personnes est encouragée.

D. UNE INFORMATION RÉGULIÈRE ET CIBLÉE DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Permettre au bénéficiaire une participation active à l'élaboration de son projet d'insertion, c'est lui donner les outils lui facilitant son parcours vers l'emploi. Pour cela, la collectivité mettra à sa disposition de nouveaux outils de communication et d'échanges d'information.

En 2022, le Département met à disposition des bénéficiaires et de leur entourage un numéro de téléphone unique pour apporter une réponse rapide et adaptée. Une adresse courriel est également mise à leur disposition avec une réponse garantie sous 24h.

Une équipe dédiée et experte répond aux questions des personnes.

Par ailleurs, les équipes au sein des centres médico-sociaux apportent une information juste et adaptée tout au long du parcours d'accompagnement des bénéficiaires dans une modalité sociale. Ils sont la clé d'une proximité réussie et permettent de prendre en compte la situation globale de la personne à partir du prisme du RSA. Aussi, ces actions sont complémentaires et permettent de développer un service de qualité unique par ses réponses multiples.

De plus, afin de diffuser de l'information utile, un espace dédié à l'insertion sera créé d'ici 2 ans. Le bénéficiaire pourra facilement y trouver une information sur les actions mobilisables dans le cadre de son parcours RSA. Cette information digitale permettra à la personne de se repérer dans son parcours, d'être informée des événements emploi locaux, découvertes métiers, des actions d'insertion, ateliers.

2. LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX PARCOURS VERS L'EMPLOI TOUT EN PRENANT EN COMPTE LA DIMENSION SOCIALE

Le RSA est une allocation temporaire. La finalité du parcours d'insertion doit reposer sur l'autonomie financière des personnes. Cela passe majoritairement par le travail. L'ensemble des professionnels œuvrent en ce sens. Néanmoins, la durée de l'accompagnement varie en fonction des freins initiaux à lever.

Le Département a souhaité renforcer ses modalités d'accompagnement en proposant une approche plus globale de la personne.

En 2022, le Département dispose d'une couverture territoriale sur les modalités d'accompagnement suivante :

- sociale, pour les personnes présentant des freins sociaux majeurs entravant leur retour à l'emploi ;
- socio-professionnelle, pour les personnes exprimant un projet professionnel mais dont les freins sociaux cumulés retardent leur entrée sur le marché du travail ;
- globale, pour les personnes ayant un projet professionnel mais présentant des freins ponctuels à l'emploi ;
- de coaching renforcé, pour les personnes avec un projet professionnel sans freins sociaux majeurs ;
- professionnelle pour les personnes avec un projet professionnel, ou de formation.

L'objectif est d'atteindre une cible de 6 000 accompagnements, en complémentarité avec Pôle Emploi.

A. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL : UNE APPROCHE GÉNÉRALISÉE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

En 2022, le Département a souhaité généraliser l'approche socio-professionnelle des bénéficiaires du RSA. Dans une cohérence avec l'ambition de rendre acteur le bénéficiaire de son parcours, et dans le cadre d'un démarrage plus rapide et sécurisé, le Département développe une modalité d'accompagnement basée à la fois sur la recherche d'un emploi et de levée des freins sociaux. Neuf professionnels sont venus renforcer cette action déjà menée sur le Nord-Cotentin par le PLIE ainsi que par les cinq missions locales pour les jeunes de moins de 26 ans et France terre d'asile pour les bénéficiaires de la protection internationale.

Ainsi ce sont plus de 400 places nouvelles créées pour répondre aux besoins des bénéficiaires.

Cet accompagnement se veut très complémentaire avec l'approche globale, modalité de Pôle Emploi pour laquelle le Département mobilise un ETP réparti sur neuf professionnels (qui réalisent le socio-professionnel).

B. LE COACHING RENFORCÉ

Au regard du contexte du marché du travail et d'un taux de chômage de 5%, le Département de la Manche a souhaité innover en créant un groupement d'intérêt public à visée professionnel. Le GIP TANDEM propose un coaching intensif des bénéficiaires du RSA les plus proches de l'emploi.

Il réalise un accompagnement basé sur un parcours dynamique :

- **le cycle coaching potentiel** pour révéler les compétences et libérer les potentialités des bénéficiaires du RSA ;
- **cycle coaching emploi** pour préparer la personne aux entretiens de recrutement et acquérir de l'expérience professionnelle ;
- **le cycle coaching carrière** pour préparer l'intégration dans l'entreprise et pérenniser l'emploi ;

700 nouvelles places d'accompagnement ont été créées pour répondre aux besoins des bénéficiaires, dès octobre 2021.

C. FACILITER ET SÉCURISER LE RETOUR À L'EMPLOI

Le Département entend consolider ou développer de nouveaux outils pour faciliter et sécuriser l'emploi durable des bénéficiaires.

Période de mise en situation professionnelle

Afin de répondre aux besoins des bénéficiaires dans le cadre de ces nouveaux parcours, le Département a souhaité encourager les mises en situation professionnelle. Les périodes de mise en situation professionnelle (PMSMP) favorisent l'acquisition d'expérience, la consolidation des compétences. Cette approche permet de développer l'appétences des personnes, de renforcer leur estime personnelle, de révéler les préférences professionnelles.

Le Département a donc mis en œuvre les PMSMP pour les accompagnements socio-professionnels et de coaching emploi en s'appuyant sur la législation ouverte aux Départements. De plus, le Département s'engage aux côtés de Pôle Emploi et de l'État pour déployer « immersion facilitée » dans la Manche (système d'information) d'ici 2023.

La formation

Le Département s'engagera aux côtés de la Région pour sensibiliser l'ensemble des référents RSA au large choix de formations pré-qualifiantes et qualifiantes disponibles pour les bénéficiaires du RSA. Il développera l'outil OUIFORM pour accélérer et faciliter les prescriptions vers les formations dès 2023.

La formation est un véritable levier pour accélérer le retour à l'emploi.

L'insertion par l'activité économique

Le Département accompagne l'État au déploiement des ateliers chantiers d'insertion. Volontariste, le Département contribue au financement des encadrants et des conseillers en insertion professionnelle. La réussite des ACI passe par un taux d'encadrement satisfaisant et des temps individuels et collectifs auprès des publics.

Dès 2023, avec l'"État, dans le cadre du SPIE, nous travaillerons à augmenter le nombre de bénéficiaires du RSA dans les ACI en travaillant sur de nouvelles formes de recrutement.

Aujourd'hui, nous disposons de plus de 263 places pour les bénéficiaires du RSA. Nous continuerons à encourager cet outil de réactivation sociale et professionnelle notamment sur les zones qui en sont dépourvues.

Les clauses sociales

Les clauses sociales dans les marchés publics sont un véritable levier de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. En créant un poste de facilitatrice des clauses sociales et en soutenant celui du Cotentin, le Département est très engagé dans cette démarche depuis 2015.

Nous souhaitons accroître les heures d'insertion pour dépasser les 50 000 heures annuelles sur le centre et le sud Manche et ainsi favoriser le recrutement de plus de 300 personnes en insertion par an.

Pour ce faire, nous accompagnons les donneurs d'ordre et les entreprises attributaires, nous déployons notre énergie à innover dans de nouveaux marchés.

De plus, pionnier en France, nous avons créé la reconnaissance de l'engagement des donneurs d'ordre dans les clauses ainsi que pour les entreprises.

3. UNE OFFRE DE RECRUTEMENT SOLIDAIRE DISPONIBLE POUR LES RECRUTEURS

Toujours dans un objectif à visée d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires du RSA, le Département a déployé en 2021 une plateforme d'emploi basée sur la correspondance des compétences des bénéficiaires et celles attendues par les entreprises. Puis dès 2022, cette plateforme s'est intégrée dans une démarche plus globale d'offre de service à destination des entreprises.

Cette offre conjugue nos deux ambitions : celle de faciliter l'emploi durable des publics qui en sont temporairement éloignés tout en répondant aux besoins accrus de main d'œuvre des entreprises.

A. MON EMPLOI DANS LA MANCHE, UNE OFFRE DE SERVICE GRATUITE QUI FAVORISE LES RECRUTEMENTS SOLIDAIRES ET LOCAUX

En déployant cette offre de service, le Département a souhaité répondre également aux besoins des entreprises en simplifiant leur démarche de recrutement.

Ainsi, nous avons créé un comité directeur de l'emploi solidaire en lien avec Pôle Emploi, Attitude Manche et les acteurs de l'accompagnement, FACE Normandie et le MEDEF. Précurseur du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), ce comité directeur permet de définir la feuille de route de l'emploi solidaire dans la Manche et de coordonner les réponses à apporter aux entreprises. Nous expérimenterons de nouveaux procédés de recrutement inclusif pour accroître notre capacité à faciliter le retour à l'emploi des publics.

Le Département a donc déployé, aux côtés du GIP TANDEM, une offre de service à destination des entreprises dans l'objectif de renforcer notre capacité de retour à l'emploi des publics.

B. UN LABEL SOLIDAIRE ET RESPONSABLE DES ENTREPRISES QUI RECRUTENT DANS LA MANCHE

Afin de valoriser la démarche responsable des entreprises qui soutiennent le recrutement solidaire, nous développerons un badge numérique pour souligner leur exemplarité.

Nous reconnaitrons l'engagement des employeurs.

4. LE SOUTIEN DES PROFESSIONNELS DE L'INSERTION DANS LEURS PRATIQUES

Le Département attache une attention particulière à la qualité du travail d'accompagnement réalisé par l'ensemble de ses professionnels et de son réseau. Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour faciliter le travail des professionnels de l'insertion et garantir l'efficience et la réussite des parcours.

L'insertion connait une refonte majeure impliquant un changement important dans les pratiques professionnelles. Nous avons entièrement conscience de l'impact professionnel de ces changements et de l'engagement demandé à l'ensemble des professionnels.

C'est pourquoi, nous souhaitons les accompagner dans ce changement structurel en leur proposant une écoute active et une évaluation continue du projet pour le rendre agile et perfectible.

A. UN SYSTÈME D'INFORMATION PERFORMANT

Depuis avril 2022, le Département déploie le Parcours RSA, un système d'information qui permet de réduire les délais administratifs, de simplifier la réalisation du CER et de piloter l'activité du RSA.

Les référents disposent d'une information claire et globale sur la situation personnelle et professionnelle de la personne. Ils ont accès au diagnostic socio-professionnel établi lors de l'entrée dans le RSA et peuvent inscrire toutes les informations et étapes du parcours de la personne. Ils disposent également d'une vue d'ensemble sur les actions et outils mobilisables, véritable ressource.

Le contrat d'engagement réciproque est dorénavant dématérialisé. Sa transmission au bénéficiaire est facilitée et plus rapide.

Cet outil permet également de réduire les délais concernant les réorientations et de les sécuriser en positionnant automatiquement un premier rendez-vous.

L'ensemble des référents RSA a été formé à l'outil en Mars 2022.

B. DES NOUVEAUX OUTILS DE COMMUNICATION POUR UNE MEILLEURE INFORMATION

Tous les quinze jours, la direction de l'insertion et de l'emploi anime des cafés de l'insertion à destination des référents RSA. Ces cafés de l'insertion sont alimentés de questionnements du quotidien, remontés par les professionnels.

Prochainement, des newsletters d'information départementales et/ou locales viendront compléter cette première offre.

Enfin, des actions phares de communication seront réalisées pour mieux appréhender l'ensemble de l'offre d'insertion, notamment en déployant le Printemps de l'insertion dès 2023.

C. LA FORMATION DES PROFESSIONNELS

Dans une optique de partage et de développement des compétences, un événement annuel thématique est mis en œuvre pour former en continu les professionnels. Cet événement a l'objectif de faire se rencontrer l'ensemble des référents RSA et de pouvoir apporter de l'apport théorique sur les thématiques du quotidien.

En sus, le Département, dans le cadre du SPIE déploiera pour les référents RSA :

- de l'analyse de pratiques croisées ;
- une formation à la méthodologie de l'accompagnement RSA.

5. L'ÉVALUATION AU CŒUR DES POLITIQUES

La mobilisation des bénéficiaires dans l'évaluation des actions

Le Département souhaite intensifier la participation des bénéficiaires et capitaliser leur retour d'expérience afin d'ajuster l'offre d'insertion.

Il a également créé un comité départemental de personnes accompagnées, en lien avec la fédération des acteurs de la solidarité. Nous envisageons de mettre en place des groupes de travail thématiques pour évaluer l'ensemble des actions.

De plus, nous développerons une analyse de la satisfaction sur notre phase d'accueil.

Le suivi des actions

Chaque action d'insertion financée par le Département dispose d'indicateurs qui ont pour objectifs de mesurer son efficacité et d'assurer un suivi précis. Il s'agit de mesurer l'impact de l'action sur la progression des personnes dans leur parcours.

Un comité technique annuel permettra de vérifier la bonne exécution des actions financées et d'ajuster l'action en lien avec le porteur. Nous lançons une démarche de dialogue de gestion.

Le Département mobilise un professionnel pour animer, suivre et évaluer les actions d'insertion sociale mises en œuvre dans le cadre de ce programme. Concernant l'emploi, un professionnel est missionné également pour réaliser ces missions.

Sécuriser le financement des actions

Dans le cadre du programme, le Département lance soit des appels à projets (AAP) ou des marchés publics. En effet, au regard de l'action, il sera décidé à quelle modalité de publication le Département fait appel.

Dans le cadre des AAP, le Département conventionnera avec chaque porteur d'action et définira les modalités de financements sur une durée de 3 ans.

Le Département fait appel à des fonds sociaux européens (FSE). Il est organisme intermédiaire. Aussi, toute action peut mobiliser du FSE.

Les + du PDIE 2023-2029

- Un nouveau parcours RSA en 5 étapes, plus sécurisé, plus dynamique ;
- Le bénéficiaire réaffirmé comme acteur de son parcours ;
- Un centre d'appel spécialisé dédié au RSA ;
- Des nouveaux accompagnements socio-professionnels et professionnels ;
- Des actions renforcées pour faciliter le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA ;
- Un accompagnement au changement pour l'ensemble des référents RSA ;
- Une évaluation continue des projets en lien avec les bénéficiaires ;
- Des financements fléchés et sécurisés.

PARTIE 2 - LES ACTIONS DU PDIE : L'OFFRE D'INSERTION

Le Département propose une offre d'insertion déclinée en actions mises en œuvre soit directement par ses services, soit par voie de convention avec des partenaires ou dans le cadre de marché public.

L'ensemble des actions mobilisables par les référents et les bénéficiaires sont inscrits dans le système d'information Parcours RSA. À termes, elles seront également dans DORA, outil déployé par DATA INSERTION, et mis en œuvre par le Département de la Manche dès 2023.

1. FAVORISER LE RETOUR À L'EMPLOI DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Le Département déploie depuis 2015 des actions innovantes et plurielles pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Dans un contexte favorable concernant les besoins en main d'œuvre sur notre territoire, la collectivité accentue ses efforts sur l'accompagnement des publics.

A. PERMETTRE DES ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉS ET INTENSIFS VERS L'EMPLOI

Aux côtés de Pôle Emploi, le Département a souhaité élargir ses modalités d'accompagnement pour apporter une intensivité plus forte dans les suivis des publics. Aussi, il maintient sa collaboration avec Pôle Emploi sur l'accompagnement global et développe des modalités plus intensives pour les bénéficiaires du RSA très proches de l'emploi et ceux présentant des freins cumulés à l'emploi.

Assurer un accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA

Le Département, en créant le GIP TANDEM, renforce son action auprès des bénéficiaires du RSA proches de l'emploi. Aussi, le GIP TANDEM propose un cycle de coaching vers l'emploi :

- **le cycle coaching potentiel** pour révéler les compétences et libérer les potentialités - découverte des métiers disponibles ;
- **le cycle coaching emploi** pour préparer les entretiens de recrutement - acquérir de l'expérience professionnelle ;
- **le cycle coaching carrière** pour préparer l'intégration - pérenniser l'emploi.

Lors de ces différents cycles, le bénéficiaire sera rencontré individuellement. Ces entretiens visent à construire un projet de recherche active autour des opportunités d'emploi et des compétences directes ou transférables du bénéficiaire. Des périodes de mise en situation professionnelle, des offres d'emploi sont proposées au candidat.

Les nouveaux entrants, dont l'employabilité n'est pas altérée par des freins périphériques et ayant besoin d'un accompagnement intensif, sont en priorité orientés vers le GIP TANDEM.

OUVERTURE DE 700 PLACES DEPUIS OCTOBRE 2021
MAINTIEN DES 700 PLACES sur la durée du PDIE

- **Objectif :** trouver un emploi en 6 mois grâce à un coaching vers l'emploi
- **Cible :** bénéficiaires du RSA avec projet professionnel sans freins périphériques à l'emploi
- **Modalités d'accompagnement :** 24 heures d'accompagnement soit un entretien tous les 15 jours, des immersions en entreprise
- **Durée de l'action :** convention de contribution du Département envers le GIP TANDEM annuel sur la durée du PDIE
- **Indicateurs de résultats :** nombre de bénéficiaires du RSA accompagnés/intensivité des parcours

Accentuer un accompagnement socio-professionnel pour donner l'emploi comme priorité

Le Département lance la généralisation de l'accompagnement socio-professionnel sur l'ensemble du territoire. Cette modalité d'accompagnement a pour objectif la construction et le suivi de parcours d'insertion prenant en compte la globalité des difficultés personnelles et professionnelles des publics afin de les préparer à l'emploi et leur permettre de l'occuper durablement.

NOUVEAU - OUVERTURE DE 450 PLACES SUPPLÉMENTAIRES
POUR LES + DE 26 ANS

OBJECTIFS DE 1330 PLACES sur l'ensemble du territoire

- **Objectif :** construire un parcours d'insertion dynamique visant à favoriser l'accès à des bénéficiaires du RSA à l'emploi durable
- **Cible :** bénéficiaires du RSA avec projet professionnel cumulant des freins périphériques
- **Spécificités :** jeunes de -26 ans, bénéficiaires de la protection internationale
- **Modalités d'accompagnement :** 29h d'accompagnement par an, accompagnements individuels, ateliers de mobilisation et immersion en entreprise
- **Durée de l'action :** lancement d'un marché public alloti sur la durée du PDIE (en deux phases) et mobilisation de 9 référents insertion et emploi du conseil départemental
- **Indicateurs de résultats :** nombre de bénéficiaires du RSA accompagnés, durée des suivis

Le Département souhaite proposer des accompagnements socio-professionnels spécialisés pour les jeunes de -26 ans. Les jeunes sont particulièrement en difficulté sur le marché de l'emploi car ils cumulent plusieurs freins à l'emploi : manque ou absence d'expérience professionnelle, sortie précoce du système scolaire, faible niveau de qualification, problématiques sociales.

De même, le Département souhaite développer un accompagnement spécialisé pour les bénéficiaires de la protection internationale afin de répondre à la fois aux besoins en lien avec l'immigration et à leur retour à l'emploi.

Accompagner vers la création d'entreprises

Le Département souhaite accompagner les bénéficiaires du RSA à l'entreprenariat (création, développement ou cessation d'activité). En effet, l'objectif est de permettre d'apporter un

accompagnement spécifique aux besoins des entrepreneurs ou nouveaux entrepreneurs. Nous mettrons en place un parcours sur-mesure pour :

- les bénéficiaires avec un projet de création d'entreprise ;
- les bénéficiaires déjà travailleurs indépendants.

L'action consistera en :

- un diagnostic de faisabilité du projet (en création ou en cours) ;
- un accompagnement au développement de l'activité ;
- un accompagnement pour booster l'activité.

Cette prestation permet soit d'assurer la viabilité de l'activité et envisager la sortie du dispositif du RSA, soit d'aider à la cessation d'activité et préparer une réorientation professionnelle.

NOUVEAU - OUVERTURE DE 250 PLACES
DÈS 2023

OBJECTIFS DE 1330 PLACES sur l'ensemble du territoire

- **Objectif :** accompagner les bénéficiaires du RSA à la création ou la reprise d'activité et permettre aux travailleurs indépendants d'accélérer leur autonomie financière
- **Cible :** bénéficiaires du RSA avec projet de création d'entreprise ou entrepreneurs immatriculés
- **Modalités d'accompagnement :** accompagnements individuels, collectifs
- **Durée de l'action :** lancement d'un marché public pendant la durée du PDIE en 3 phases
- **Indicateurs de résultats :** lancement de l'action, nombre de bénéficiaires du RSA

B. PERMETTRE À LA PERSONNE DE RENDRE VISIBLE SES COMPÉTENCES ET DE CONSTRUIRE UN PROJET PROFESSIONNEL

Le Département souhaite soutenir les démarches des bénéficiaires qui veulent retrouver un emploi en facilitant la construction de leur projet professionnel. La prise en compte des motivations des bénéficiaires permet de construire le projet, tout en travaillant à l'adaptation de la vie quotidienne liée à l'entrée dans le monde professionnel.

Révéler les potentiels en vérifiant les appétences professionnelles des bénéficiaires du RSA

Toute personne est dotée de compétences, de potentiels. Chaque personne est un talent. L'objectif est de pouvoir en faire prendre conscience et de les mettre en avant afin de faciliter leur retour à l'emploi.

Nous travaillerons au repérage et à la reconnaissance de ces compétences via des outils numériques pour valoriser l'ensemble des expériences acquises tout au long du parcours.

Le Département souhaite innover en matière de repérage des aptitudes et des actes métiers attendus des bénéficiaires du RSA notamment sur certains secteurs d'activité en tension, comme l'aide à domicile.

- **Objectif :** accompagner les bénéficiaires du RSA à révéler leurs potentiels pour accélérer leur retour à l'emploi
- **Cible :** bénéficiaires du RSA ayant un projet professionnel
- **Modalités d'accompagnement :** accompagnements individuels, collectifs
- **Durée de l'action :** durée du PDIE
- **Indicateurs de résultats :** lancement de l'action, nombre de bénéficiaires du RSA

Favoriser la remobilisation des bénéficiaires pour définir un projet personnel et professionnel

Le Département développe une action intensive de coaching (courte durée) comme support pour créer un nouveau projet réaliste et réalisable. L'objectif est de remobiliser la personne sur son parcours en soutenant son projet, en définissant des étapes de parcours adaptées et en révélant ses potentiels.

- **Objectif :** accompagner les bénéficiaires du RSA à construire un projet réaliste et réalisable afin de se remobiliser dans leur parcours (nouvelle modalité d'accompagnement, formation, emploi...)
- **Cible :** bénéficiaires du RSA
- **Modalités d'accompagnement :** parcours de coaching collectif sur 7 séances valorisé par la remise d'un badge numérique « Coaching »
- **Durée de l'action :** lancement d'un marché public à minima sur la première moitié du PDIE (3 ans)
- **Indicateurs de résultats :** lancement de l'action/nombre de session/Nombre de bénéficiaires du RSA

Le coaching proposé sera court et intensif. Il ne s'inscrira pas comme un accompagnement mais comme une action mobilisable pendant le parcours d'insertion. Pendant ses sept séances, le bénéficiaire travaillera à :

- identifier ses valeurs pour gagner en confiance en lui ;
- repérer ses limites et lever les freins des fausses croyances sur lui-même ;
- prendre conscience de ses ressources personnelles ;
- identifier ses modes de fonctionnement et repérer les comportements gagnants ;
- déterminer un objectif réaliste et réalisable ;
- sélectionner ses objectifs et prioriser ses actions
- se présenter et échanger avec des recruteurs.

C. ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES À RECRUTER SOLIDAIREMENT RESPONSABLE

Le Département déploie une solution RH solidaire et locale en réponse aux besoins des entreprises.

Il mobilise entres autres deux professionnels en réponse directe des entreprises et des bénéficiaires.

Mon Emploi dans la Manche est un dispositif accentuant les recrutements solidaires dans la Manche. Une plateforme emploi est également mise à disposition de l'ensemble des référents professionnels et socio-professionnels. Elle permet de booster le profil des candidats vers des offres d'emploi.

Le Département répond en cela aux besoins criants des entreprises locales en leur adressant un service sur mesure, gratuit avec la définition de trois packs recrutement :

Le pack « autonome » :

- **PROMOUVOIR :** je dépose mon offre sur le site d'emploi local et solidaire gratuit à MEDLM ;
- **RECRUTER :** je visualise et contacte les candidats disponibles répondant à mes attentes sur MEDLM.

Le pack « confort » :

- **PROMOUVOIR :** je dépose mon offre sur le site d'emploi local et solidaire gratuit à MEDLM ;
- **RECRUTER :**
  - je visualise et contacte les candidats disponibles répondant à mes attentes sur MEDLM ;
  - je suis accompagné par un professionnel qualifié pour m'aider dans la recherche des candidats. Je suis contactée sous 10 jours par un professionnel.

Le pack « premium » :

- **PROMOUVOIR :** je demande à l'équipe hotline de déposer mon offre sur le site d'emploi local et solidaire gratuit à MEDLM ;
- **RECRUTER :**
  - je demande à l'équipe hotline de présélectionner des candidats disponibles répondant à mes attentes sur MEDLM ;
  - je suis accompagné par un professionnel qualifié pour m'aider dans la recherche des candidats ; je suis contactée sous 10 jours par un professionnel ;

Les +

- **Un soutien financier au recrutement d'un bénéficiaire du RSA (contrat insertion emploi Manche) ;**
- **Un appui à la fidélisation des employés et au volet RH (appui du GIP TANDEM).**

- **Objectif :** développer le nombre d'entreprises solidaires recrutant des bénéficiaires du RSA
- **Cible :** employeurs solidaires (secteur public et privé)
- **Modalités d'accompagnement :**
  - veille sur les réseaux sociaux pour la captation d'offre
  - 10 animations de webinaires
  - entre 1 et 8 salons de l'emploi/an
- **Durée de l'action :** AAP ou marché public sur la promotion de l'offre de service
- **Indicateurs de résultats :** nombre d'entreprises solidaires, nombre de recrutement

Nous valoriserons les entreprises engagées à nos côtés en délivrant des badges de reconnaissance. Cela marquera la reconnaissance du Département dans leur engagement au titre de l'insertion.

D. RENFORCER LES ÉTAPES DE PARCOURS EMPLOI POUR SÉCURISER UNE SORTIE DURABLE DU RSA

Favoriser l'entrée dans les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) et consolider l'encadrement des équipes et l'accompagnement socio-professionnel

Pour les demandeurs d'emploi de longue durée, l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) constitue une réponse conciliant l'économique, le social et le territorial. Elle permet aux bénéficiaires de :

- reprendre une place dans le monde du travail ;
- bénéficier d'un contrat de travail ;
- bénéficier d'un accompagnement facilitant le traitement de ses difficultés ;
- travailler à la construction d'un projet professionnel ;
- bénéficier de périodes de mises en situation professionnelle permettant d'appréhender le monde de l'entreprise.

Le Département veille particulièrement à disposer d'un nombre adapté de places en atelier chantier d'insertion (ACI) notamment. Le Département finance actuellement 263 places en ACI pour les bénéficiaires du RSA. Nous sommes aux côtés de l'État dans le cadre du pacte ambition IAE et du plan pauvreté qui

affichent une augmentation nationale de 100 000 places dans ce secteur. Notre objectif est maintenant de déployer la création d'ACI dans les zones dépourvues notamment sur le sud Manche.

Le Département souhaite renforcer et consolider l'encadrement au sein des ACI pour favoriser l'encadrement d'équipe de taille moyenne. De plus, l'accompagnement par un conseiller en insertion professionnelle apporte une réelle plus-value pour combiner à la fois l'expérience professionnelle tout en travaillant sur la levée des freins.

- **Objectif :** renforcer l'encadrement dans les ACI et l'accompagnement socio-professionnel afin de favoriser un retour à l'emploi durable
- **Cible :** les bénéficiaires du RSA en ACI
- **Modalités d'accompagnement :** transmission de savoirs faire techniques en lien avec l'activité support de la structure- Rdv mensuels avec le conseiller en insertion professionnelle en vue de définir un projet de reprise d'activité - ateliers thématiques : numériques- santé- mobilité
- **Durée de l'action :** convention triennale sur la durée du PDIE - soutien financier apporté par le Département concernant l'encadrement et l'accompagnement socio-professionnel à partir de règles fixées
- **Indicateurs de résultats :** nombre de places RSA en ACI, soutien financier des ACI

Les clauses sociales

Le Département souhaite développer et favoriser les opportunités d'emploi créés par les marchés publics. Aussi, le Département s'engage à augmenter sa part de clauses sociales dans ses marchés publics.

De plus, grâce à la création d'une poste de facilitateur des clauses sociales et à la collaboration avec la MEF, les donneurs d'ordre sont accompagnés pour innover dans les clauses à responsabilités sociales.

- **Objectif :** développer les heures d'insertion dans les marchés publics pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA
- **Cible :** les bénéficiaires du RSA
- **Modalités d'accompagnement :**
  - 2 animations annuelles du club de donneurs d'ordres de la Manche
  - 5 actions de communication à destination de nouveaux donneurs d'ordre
  - reconnaissance de l'engagement des donneurs d'ordre pratiquant la clause sociale
- **Durée de l'action :** pendant la durée du PDIE - Soutien financier de la MEF pour la mission de facilitatrice des clauses sociales
- **Indicateurs de résultats :** nombre de marchés clausés, nombre d'heure d'insertion/nombre de personne en emploi

Faciliter les modes de garde pour les bénéficiaires en emploi

- **Objectif :** favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA avec enfants
- **Cible :** les bénéficiaires du RSA avec enfants de 0 à 12 ans
- **Modalités d'accompagnement :** financement de mode de garde/réservation de mode de garde pour l'insertion professionnelle
- **Durée de l'action :** en appui du schéma départemental aux familles
- **Indicateurs de résultats :** lancement de l'action

La problématique de la garde d'enfant est souvent mise en avant par les publics, essentiellement féminins, et entrave la réalisation de leurs projets professionnels.

Dans le cadre de sa collaboration avec la CAF, le Département souhaite développer des actions en faveur des parents bénéficiaires du RSA qui retrouvent un emploi. L'objectif est de faciliter l'entrée en emploi des personnes en les soutenant dans la recherche et le financement des modes de garde adaptés à leur besoin.

Le Département s'appuiera sur l'expérimentation lancée par le GIP TANDEM : GAIA 1 et 2.

Renforcer la capacité à être employable (première marche)

- **Objectif :** faciliter le retour à l'emploi en apportant une première expérience professionnelle
- **Cible :** les bénéficiaires du RSA
- **Modalités d'accompagnement :**
  - 3 actions de communication à destination des mairies dans l'objectif d'augmenter le nombre d'opportunités de CUI 7 h
  - 3 actions de communication à destination des associations culturelles et sportives
  - 1 développement d'ateliers d'adaptation à la vie active (AAVA)
- **Durée de l'action :** conventionnement sur la partie AAVA, pendant la durée du PDIE
- **Indicateurs de résultats :** nombre de CUI7H, nombre d'employeurs publics/nombre de places en AAVA

Le Département accompagne les bénéficiaires du RSA à retrouver le chemin de l'emploi. Certaines personnes, absentes depuis longtemps du monde du travail, et présentant des difficultés pour retrouver un emploi à temps complet ou pérenne, sont exclues du travail.

Aussi, le Département déploie depuis 2011 des CUI 7 heures. Ce contrat aidé financé à 95 % par le Département permet de retrouver un emploi sur une durée de 7 heures semaine au sein d'une collectivité ou d'une association.

Par ailleurs, le Département souhaite également développer des actions de premières marches dans l'emploi en s'appuyant sur des ateliers d'adaptation à la vie active au sein des centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

Les + du PDIE 2023-2028

- + 1 150 accompagnements socio-professionnels et professionnels dès 2023 ;
- Création d'un référentiel de l'accompagnement RSA ;
- Un nouvel accompagnement pour les créateurs d'entreprises et les entrepreneurs dès 2023 ;
- De nouvelles actions axées sur la valorisation et la reconnaissance des compétences des bénéficiaires du RSA ;
- Une nouvelle offre de service pour les entreprises : sécurisée, sur-mesure et gratuite ;
- Le maintien des dispositifs aidés pour les employeurs ;
- Les ACI comme levier emploi pour les bénéficiaires du RSA, en réaffirmant le soutien financier du Département sur l'encadrement et l'accompagnement ;
- De nouvelles projections pour les clauses sociales avec un objectif de 50 000 heures d'insertion ;
- Un nouveau guide des actions dématérialisées et intuitifs DORA dès 2023.

2. FAVORISER L'INSERTION SOCIALE DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

L'emploi n'est pas toujours possible à court ou moyen terme. Il est nécessaire de pouvoir proposer un accompagnement adapté permettant la réalisation d'un parcours social jalonné d'étape de remobilisation. Le Département met à disposition une offre d'insertion pour favoriser le mieux-être des bénéficiaires.

A. PERMETTRE UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ADAPTÉ POUR TOUS LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

Accompagner les bénéficiaires éloignés de l'emploi

CMS : 2 060 SUIVIS
CONVENTIONNEMENT AVEC CCAS
1 450 SUIVIS COMME OBJECTIF

EXPLOITANTS AGRICOLES (RÉGIME MSA) : 90 suivis

- **Objectif :** accompagner les bénéficiaires du RSA à un mieux-être
- **Cible :** bénéficiaires du RSA présentant des freins sociaux important ne permettant pas un retour à l'emploi
- **Modalités d'accompagnement :** accompagnements individuels 6h/an de face à face et 8h back-office
- **Durée de l'action :** marché public en deux phases
- **Indicateurs de résultats :** nombre de CCAS conventionné/Nombre de places/rythme de l'accompagnement

Le Département propose un accompagnement social pour les bénéficiaires du RSA dont le retour à l'emploi n'est pas envisageable à court ou moyen terme.

Cet accompagnement est assuré par des travailleurs sociaux. Ils accompagnent la personne dans ses démarches administratives, d'accès au droit, de logement, de budget et de santé.

Il peut être assuré soit par des travailleurs sociaux des neufs centres médico-sociaux qui pratiquent des permanences sur l'ensemble du territoire départemental ; des CCAS conventionnés avec le Département et la MSA pour les non-salariés agricoles.

B. PERMETTRE LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

Le Département souhaite accentuer ses efforts sur les besoins de mobilité des publics en insertion. L'absence de mobilité est l'un des freins majeurs à la reprise d'un emploi ou d'une vie sociale. Aussi, nous déployons une gamme diversifiée pour favoriser les déplacements des publics accompagnés. Ces actions s'adressent à tous les bénéficiaires du RSA qu'ils soient accompagnés vers un emploi ou vers un mieux-être.

Permettre à tous les bénéficiaires de disposer d'un diagnostic mobilité

NOUVEAU : 350 DIAGNOSTICS

EXPLOITANTS AGRICOLES (RÉGIME MSA) : 90 suivis

- **Objectif :** faciliter la mobilité de l'ensemble des bénéficiaires en évaluant précisément le besoin
- **Cible :** bénéficiaires du RSA qui souhaitent notamment mobiliser une aide à la mobilité inscrite dans le règlement départemental des aides financières.
- **Modalités d'accompagnement :** le diagnostic repose sur une personnalisation des besoins des bénéficiaires, dans une visée d'un développement du potentiel de mobilité via :
  - un bilan approfondi de mobilité ;
  - la mise en œuvre d'un accompagnement ;
  - un entretien de fin de parcours.
- **Durée de l'action :** lancement d'un marché public avec une première phase en lien avec la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté
- **Indicateurs de résultats :** lancement de l'action/nombre de diagnostic

En appui de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Département déploie des diagnostics mobilité pour permettre aux bénéficiaires d'accéder à une mobilité autonome qui favorisera l'accès à la formation, l'emploi ou à un mieux-être.

Ce diagnostic consiste à définir avec la personne ses besoins et à l'orienter vers le mode de mobilité le plus adapté. Les actions proposées sont diverses et variées : le repérage dans l'espace, la compréhension et l'utilisation du réseau de transports en commun, tests sur la capacité à réussir les épreuves du permis…

En complément, le Département déploie des aides financières mobilisables notamment pour le passage du code et du permis de conduire.

Permettre à tous les bénéficiaires de pouvoir louer un véhicule pour se déplacer

Le Département souhaite favoriser la location d'un véhicule 2 ou 4 roues sur l'ensemble du territoire.

Cette location à tarif social, soutenu également par des aides financières individuelles au besoin, permet rapidement de trouver un moyen de locomotion pour faciliter son déplacement.

Le Département souhaite une couverture territoriale équitable notamment dans l'accès et le retrait du véhicule.

- **Objectif :** faciliter la mobilité de l'ensemble des bénéficiaires en rendant accessible la location de véhicule solidaire
- **Cible :** bénéficiaires du RSA dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelles et rencontrant des difficultés financières
- **Modalités d'accompagnement :** service de mise à disposition de véhicule à tarif social
- **Durée de l'action :** lancement d'un appel à projet sur la durée du PDIE
- **Indicateurs de résultats :** couverture du territoire/équité dans l'accès

Assurer des formations adaptées spécifiques pour obtenir son permis B

En complémentarité de l'ensemble des actions mobilisables pour favoriser les déplacements des bénéficiaires du RSA, et en sus des aides individuelles pour le passage de l'apprentissage et des épreuves du code et de la conduite, le Département développe des formations individuelles ou collectives plus accessibles pour des personnes qui seraient en échec dans une auto-école classique.

- **Objectif :** faciliter la mobilité de l'ensemble des bénéficiaires en rendant accessible la formation renforcée au permis B
- **Cible :** bénéficiaires du RSA dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle et rencontrant des difficultés financières
- **Modalités d'accompagnement :** formation individuelle ou collective
- **Durée de l'action :** lancement d'un appel à projet sur la durée du PDIE
- **Indicateurs de résultats :** nombre de sessions de code et apprentissage du code de la route, nombre de bénéficiaires, équité territoriale

C. PERMETTRE AUX BÉNÉFICIAIRES DE SE SENTIR MIEUX POUR S'ENGAGER DANS UN PARCOURS D'INSERTION

Certains bénéficiaires rencontrent des freins dans leur parcours d'insertion, qu'il est nécessaire de lever pour envisager une dynamique de parcours.

Accompagner les bénéficiaires vers un parcours de soin

- **Objectif :** accompagner les bénéficiaires vers un parcours de soin - 180 accompagnements en file active
- **Cible :** bénéficiaires du RSA confronté à une problématique santé
- **Modalités d'accompagnement :**
  - réalisation d'un diagnostic santé puis accompagnement en fonction des objectifs fixés
  - diagnostic flash pour les publics accompagnés en socio-professionnel ou professionnel
- **Durée de l'action :** lancement d'un marché public sur la durée du PDIE
- **Indicateurs de résultats :** lancement de l'action/nombre de bénéficiaires

La problématique santé est souvent mise en avant par les publics et entrave la réalisation de leurs projets.

Le Département souhaite accompagner les publics en insertion à prendre conscience des problématiques de santé qui fragilisent la réalisation de leur projet. Aussi, nous souhaitons développer une action favorisant la prévention santé et l'accompagnement aux soins.

Cette action pourra également être mobilisée sur une durée courte pour enclencher un parcours de soin avant une reprise d'emploi.

Ces professionnels de santé assureront une évaluation qui doit permettra d'enclencher un accompagnement de la personne (sans référence RSA) ou une orientation vers un professionnel adapté. Cet accompagnement pourra proposer des ateliers collectifs et des rencontres individuelles en fonction du plan d'action et des objectifs définis avec la personne.

Par ailleurs, le Département s'interroge sur le développement d'action de courte durée avec des professionnels du soin (notamment des psychologues) pour faciliter le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Des actions pourraient émerger sur la durée du PDIE.

Améliorer le bien-être psychique et psychologique des bénéficiaires

- **Objectif :** améliorer le bien-être psychique et psychologique des bénéficiaires en vie d'améliorer leur estime de soi
- **Cible :** bénéficiaires du RSA accompagné en social
- **Modalités d'accompagnement :** atelier individuel et/ou collectif - diversité des supports
- **Durée de l'action :** lancement d'un appel à projet pour la durée du PDIE
- **Indicateurs de résultats :** lancement des actions/couverture territoriale

Dans le cadre des accompagnements sociaux, les publics ont souvent besoin d'être mobilisés dans leur parcours d'insertion.

Aussi, le Département souhaite développer des actions favorisant le mieux-être des personnes. Ces actions à destination des personnes présentant des freins importants pour un retour à l'emploi seront individuelles ou collectives.

Le Département s'engage à mobiliser des actions de ce type sur l'ensemble du territoire, en mettant en œuvre une action par territoire de solidarité. Les porteurs d'action devront nécessairement penser à l'accessibilité de l'action pour avoir un rayonnement sur l'ensemble de ce territoire.

Par ailleurs, le Département souhaite soutenir l'expérimentation déployée par l'Etat et les ateliers chantiers d'insertion sur des lieux d'écoute psychologiques pour les salariés en insertion. Cette ambition de créer des lieux dédiés animés par des professionnels du soin expérimentés répond aux engagements de la collectivité sur la prévention des violences intrafamiliales.

D. FACILITER L'AUTONOMIE DES BÉNÉFICIAIRES SUR LES OUTILS INFORMATIQUES/NUMÉRIQUES

Dans le cadre de la dématérialisation de nombreuses démarches administratives, et notamment la demande de RSA ou prochainement de la complétude des déclarations trimestrielles de ressources, le Département souhaite accompagner les bénéficiaires dans l'usage du numérique.

Cette action s'inscrit pleinement dans la stratégie d'accessibilité numérique du Département.

Favoriser l'usage aux numériques des bénéficiaires

Le Département déploie des ateliers sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur les espaces publics numériques. Ces ateliers, gratuits pour les publics, permettent de se familiariser avec l'outil numérique.

Des conseillers numériques sont également présents sur l'ensemble des centres médico-sociaux pour soutenir les démarches jusque fin 2023

Le Département souhaite également engager une réflexion sur l'acquisition d'outil informatique pour les bénéficiaires du RSA.

- **Objectif :** faciliter l'usage aux numériques des bénéficiaires notamment en lien avec les démarches administratives
- **Cible :** bénéficiaires du RSA
- **Modalités d'accompagnement :** ateliers collectif au sein des EPN, conseillers numériques
- **Durée de l'action :** en appui de la démarche d'accessibilité départementale numérique
- **Indicateurs de résultats :** nombre d'ateliers

Les + du PDIE 2023-2028

- La création d'un référentiel de l'accompagnement social RSA ;
- Le développement d'action autour de la mobilité : diagnostic ;
- Une action renforcée sur l'accompagnement vers le soin ;
- De nouvelles actions autour du bien-être sur l'ensemble du département ;
- Une couverture territoriale de l'ensemble des actions souhaitées.

J'AI UNE QUESTION ?

Je contacte le Département :

02 14 29 04 15

rsa50@manche.fr